

Reunion du 24 Juin 1994
(20 h 15)

Etant présents: M Mrs Tomelleri, Loujel, Champain, Langris, Belliot, Normand, Fortin, Garnier, Hmes Rioux, Ouhéron, Du Borel, Mr Ferault

Absent excusé: Mr Chol, Mr Pichereau.

Absent non excusé: Mr Carlin

1) Vente de 2 lots au lotissement communal des pommiers

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorisent la vente du lot n°7 et du lot n°8 à Mr et Mme Yannick

NEILLON qui y feront construire leur maison d'habitation et

sollicitent donc l'autorisation de modification de lotir.

Mr le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires

chez Me LECOMTE, Notaire à Carrouges.

2) Achat de terrain face à la Salle des fêtes

Les membres du Conseil Municipal acceptent d'acheter le terrain face à la Salle des fêtes et appartenant à Mr Victor Barbe, sur la base de 22.000 francs. Mr le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

3) Vente portion voie communale aux Noës

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorisent la vente d'une portion de la voie communale au village

des Noës à Mr et Mme Jean BARBE au prix de 0,50 francs le mètre

carré (les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de

l'acquéreur). Toutefois auparavant sollicitent les services de la

Subdivision de l'équipement

d'enquête publique.

Mr le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires

chez Me LECOMTE, Notaire à Carrouges.

4) Portion voie qui fait de la boulangerie à chez Mr Laveau

Mr le Maire informe les membres que le géomètre est venu delimitier cette voie afin que chaque personne concernée soit propriétaire à part entière. Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision.

5/ Traversée du Village de la Lamberrière

Mr le Maire donne lecture de la lettre de Mme Lellanc et informe les membres qu'il s'est rendu sur les lieux avec le responsable de l'équipement pour trouver une solution à la traversée du village. Mr le Maire a donc exposé les travaux qui seront réalisés sur la voie communale. Les membres du conseil acceptent ces travaux.

6/ Chemin des Semailières

Mr le Maire a donné lecture des courriers de Mme Stiba Henriette sur l'ancien droit de passage sur la propriété de M. et Mme Saintjean et sur l'état du chemin rural longeant sa propre propriété. En ce qui concerne la partie privée la Commune ne peut évidemment pas intervenir, par contre la Commission des chemins se rendra sur les lieux pour examiner plus en détail les améliorations qui peuvent être apportées au chemin rural.

7/ Remplacement Faîtage de la Chapelle et de la Chaudière à l'Eglise

a/ Faîtage: les membres considérant que la chapelle aura besoin d'une réparation assez importante, décident de poursuivre au remplacement du faitage.

b/ Chaudière Eglise: le devis concernant le coût de remplacement de la seule partie défectueuse n'ayant pas été fourni, le point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

8/ Augmentation des loyers des logements locatifs route de Carrouges

Les membres du Conseil municipal, après avoir délibéré, décident d'augmenter les loyers des logements locatifs route de Carrouges avec effet au 1er Juillet 1994 et ce en prenant pour base l'indice applicable du 4ème trimestre de l'année précédente.

Logement 1 & 2 : $1276 \times 10,16 : 1005 = 1290$

Logement 3 : $1280 \times 10,16 : 1005 = 1295$

Logement 4 : $1450 \times 10,16 : 1005 = 1465$

Logement 5 & 6 : $730 \times 10,16 : 1005 = 738$

Les cautions afférentes aux différents logements subissent les mêmes augmentations.

9/ Service des Eaux:

M. le Maire a informé les membres que la station de pompage a subi de gros dégâts lors de l'orage du 16 mai 1994, et que les démarches ont été entreprises auprès de notre compagnie d'assurance pour obtenir le remboursement des travaux.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, décident de prendre les décisions modificatives suivantes:

a) Commune
Article 1665 + 23.666
Article 232 84 B - 23.666
Article 671 + 2.178
Article 6312 - 2.178

b) Service des eaux
Article 67 + 2.200
Article 60, 61, 62 - 2.200

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré décident de réduire le titre suivant:

Redevance eau 2^{ème} semestre 1993 (ERNOUX Claude) abonné n°2180
Facture 1.702,59
Doit 137,19
Réduction 1.565,44

10/ Adhésion au Syndicat d'Initiative de Tri-En-Tail

Les membres du Conseil Municipal, décident d'adhérer au syndicat d'initiative de Tri-En-Tail

Sont désignés membres

- M. Tompelli Jean / - M. Borel Pascal
- M. Bellot Julien

12/ Subvention exceptionnelle:

M. le Maire informe les membres que les activités pour les jeunes mises en place l'année précédente, sont maintenues et que le club de football est intermédiaire.

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré accordent une subvention exceptionnelle au club de football de la commune pour leur aider à financer les activités des jeunes cet été.
Une somme de 2.000,00 francs sera donc prélevée à l'article 6312 pour être affectée à l'article 657.

13/ Inscription au Concours du Fleurissement

M. le Maire informe les membres qu'il a inscrit la commune au concours départemental du fleurissement (à la demande du comité départemental du Tourisme qui ne pouvait prendre en compte les 5 demandes individuelles déposées à ce comité) et que nous devons par conséquent organiser notre concours communal.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré ont procédé à la désignation du jury communal pour le concours du fleurissement à savoir :

- Pascal BOREL
- Lucien BELLIOT
- Monique LEBOSSE
- 1 membre désigné par le Comité des Fêtes.

Le prix suivant sera décerné :

- Bon d'achat de fleurs pour une valeur de 50,00 francs à chaque lauréat par catégorie. (maximum 10 lauréats).

14/ Travaux annexes au Remembrement

Les membres du Conseil Municipal, ont examiné les demandes faites en Mairie pour les chemins d'exploitation à savoir :

- Élargissement et empiérement du chemin partant de l'angle de la parcelle T 32 jusqu'à la parcelle T 36 soit sur environ 310 mètres. à l'unanimité cette demande est refusée

- Empiement du chemin partant de la parcelle N 8 jusqu'à la parcelle N 12 à l'unanimité cette demande est acceptée.

15/ Construction des chemins de la Chaumière et de la Cholittère

M. le Maire informe les membres que l'entreprise Lochev Bourdin & Chaumière a été retenue pour ces travaux - Montant: 115.125,02 TTC

16/ Construction bâtiment communal près de la Mairie

Les membres du Conseil Municipal, ont examiné les devis établis pour la construction d'un bâtiment communal près de la Mairie et ont donc retenu les devis suivants :

SNC THOMAS FRERES	134.866,25
HARLAU DANIEL	6.958,26
BERNARD LEMASSON	63.791,38
DANIEL LEBRETON	19.436,76
CRAWFORD	45.045,00
TOTAL TTC	270.097,65

Mr Alain JUILLARD, Architecte à La Ferté-Macé est désigné.

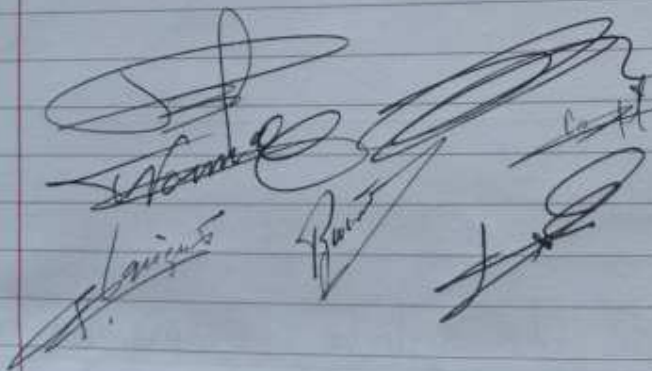
18/ Projet d'épicerie par un particulier

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une personne, ayant sa résidence secondaire, à Lignières - Orgeres, fait actuellement des démarches afin d'ouvrir une épicerie.

19/ Demande de l'atelier route de St Calais

Mr le Maire expose que la Commune est en droit de reprendre possession de l'atelier route de St Calais et qu'il convient de donner une destination à ces locaux que l'on ne peut laisser vide. Après discussion au sein du Conseil Municipal, l'idée de faire de cet immeuble son "mini musée" pour permettre à des locaux d'exposer leur collection de vieux matériels et outils a été retenue dans son principe. Des démarches doivent être effectuées.

Fin réunion 23h30.


Lignières
Bout
Lignières
Lignières
Lignières
Lignières
Lignières